

A5DIGITAL

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social :

87 rue Ecuyère, 76000 Rouen

RCS de ROUEN N° 835 034 687

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

DU 10.03.2026

Le dix mars deux mille vingt six, à 15h00, au 87 rue Ecuyère, 76000 Rouen. Les associés de la société par actions simplifiée dénommée A5DIGITAL, au capital de 1000 euros, se sont réunis en assemblée générale ordinaire après avoir été régulièrement convoqués par le Président.

Associés présents :

- **Archil Chikviladze**
- **Langlois Thierry**

Monsieur Chikviladze Archil préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 1000 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

- **Cession des parts de la société détenues par Mr Langlois Thierry (le cédant) au profit de Mr Chikviladze Archil (le cessionnaire)**

Résolution

L'assemblée générale approuve la cession des 700 parts représentant 70% du capital de la société de Mr Langlois Thierry au profit de Mr Archil Chikviladze

L'assemblée adopte cette résolution à la majorité par 2 voix « pour » sur 2.

Fait à Rouen le 10.03.2026

Chikviladze Archil
Signature

Langlois Thierry
Signature